



AMBASSADE DE COTE D'IVOIRE EN ITALIE
SERVICE CONSULAIRE

--◇--

N° 925.RO/17/JTS/KGC

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION -DISCIPLINE-TRAVAIL

Rome, le **26 SEPT 2019**

Messieurs les Consuls Honoraires,

J'ai le plaisir de vous informer qu'une nouvelle carte consulaire sécurisée, au format de carte bancaire, vient d'être mise en circulation par l'Ambassade depuis le 12 Septembre 2019.

Les pièces exigées pour l'établissement de cette carte, dont vous trouverez ci-joint le spécimen, sont le Passeport biométrique ivoirien ou la Carte Nationale d'Identité Ivoirienne.

Le coût de la nouvelle carte consulaire est fixé à 25 Euros. Elle donne droit aux mêmes avantages que la carte précédente, à savoir la réduction de moitié des frais d'établissement des actes consulaires.

Je voudrais préciser, à cet égard, que tout usager possédant une ancienne carte consulaire non encore échuë peut faire la demande de la nouvelle carte s'il le souhaite. En tout état de cause, les anciennes cartes consulaires restent valables jusqu'à leur date d'expiration.

Vous remerciant de votre aimable collaboration, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Consuls Honoraires, l'assurance de ma considération distinguée.



L'AMBASSADEUR

Prof. Janine TAGLIANTE-SARACINO

**MESSIEURS LES CONSULS HONORAIRES
DE COTE D'IVOIRE EN ITALIE**